

Communauté de Communes Cœur Haute Lande  
24, Place Gambetta - 40630 SABRES

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes Cœur Haute Lande est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Albret, du Canton de Pissos et de la Haute Lande.

Cette nouvelle collectivité intègre de larges compétences que les élus communautaires ont souhaité faire évoluer rapidement afin d'offrir des services comparables à l'ensemble de la population de ce nouveau territoire.

Ces transferts de compétences entraînent un changement de l'intitulé des factures que vous recevrez au titre des services communautaires fréquentés par vos enfants.

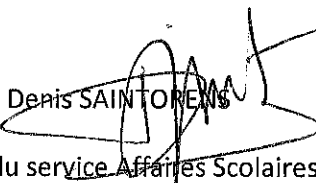
Ces derniers seront dorénavant facturés par la Communauté de Communes Cœur Haute Lande :

- A compter de ce jour pour les accueils périscolaires (garderies) et la cantine sur le territoire des anciennes Communautés de Communes du Pays d'Albret et du Canton de Pissos.
- A compter du 1<sup>er</sup> juillet pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (centre aéré) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande.
- A compter du 1<sup>er</sup> septembre pour la cantine sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de la Haute Lande.

Les tarifs de facturation des repas, votés en conseil communautaire, sont de 2,70 € pour les enfants résidant de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande et de 5,50 € pour les enfants résidant hors de cette Communauté de Communes.

Les services administratifs sont à votre disposition pour toute information complémentaire au 05.58.51. 03. 71.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la meilleure.

  
Denis SAINT-ORENS

Vice-Président en charge du service Affaires Scolaires – Enfance- Jeunesse